



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dématérialisation des titres-restaurant

Question écrite n° 17630

Texte de la question

M. Sacha Houlié attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation, sur les frais engendrés par la dématérialisation des titres-restaurant pour les commerçants. Depuis la fermeture de la Centrale de règlements des titres, les commissions sont en effet plus élevées et les modalités d'envoi des titres-restaurants papier coûteuses. Les entreprises du secteur constatent ainsi un quasi-doublement des taux de commission prélevée par les organismes émetteurs sur les titres papier, qui peuvent atteindre quasiment 6 %. Quant aux reliquats de titres-restaurant papier, les commerçants se voient imposer de nouveaux frais d'acheminement eux aussi consécutifs à la fermeture de la Centrale de règlements des titres. Comme d'autres commerces, les restaurateurs subissent de plein fouet l'inflation dans un contexte difficile pour les entreprises et les commerçants. Aussi, il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour que les frais susmentionnés et immédiatement liés à la dématérialisation des titres-restaurant soient mieux encadrés.

Données clés

Auteur : [M. Sacha Houlié](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17630

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Ministère attributaire : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3554

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)